Taxes scolaires

Les impôts prélevés pour les fins de l'instruction primaire se composent d'une modique taxe sur les propriétés foncières, produisant une somme égale à la subvention payée par le gouvernement, et d'une contribution mensuelle variant de cinq à quarante centins, vingt-cinq centimes à deux francs, pour chaque enfant en âge de fréquenter l'école, c'est-à-dire âgé de sept à quatorze ans. Tous les contribuables sont obligés de payer les taxes scolaires, même quand ils n'envoient pas leurs enfants à l'école, et en ce sens on peut dire que dans notre province, l'instruction primaire est obligatoire.

Ecoles normales

Nous avons, pour former les instituteurs des écoles primaires et secondaires, trois écoles spéciales de pédagogie, désignées sous le nom d'écoles normales et maintenues exclusivement aux frais de l'Etat. Une de ces écoles est protestante, et les deux autres sont catholiques. Ces institutions sont placées sous le contrôle immédiat du surintendant de l'instruction publique et dirigées, quant aux catholiques, par un ecclésiastique recommandé par le conseil de l'instruction publique et nommé par le gouvernement.

Programme d'enseignement

Notre système d'instruction publique embrasse l'enseignement à tous ses degrés, depuis l'enseignement universitaire jusqu'à celui de l'humble école primaire.

A la tête de ce système nous avons trois grandes universités : l'université Laval, catholique et française, l'université McGill et le Bishop's College, deux institutions protestantes et anglaises.

Université Laval

L'université Laval fut fondée en 1852 par le séminaire de Québec et organisée par l'abbé Louis Jacques Casault. Son enseignement comprend toutes les branches des sciences et des arts, même un cours de médecine vétérinaire. Ses musées d'histoire naturelle, de géologie, son cabinet de physique, sont des plus complets. Sa bibliothèque contient plus de soixante mille volumes de choix, y compris plusieurs incunables, beaucoup de manuscrits historiques et la collection des *Bollandistes*. Sa galerie de peinture, la plus précieuse de l'Amérique, compte un bon nombre d'œuvres des grands maîtres du dix-septième siècle et d'autres peintres plus modernes. Le professorat se compose de quatre-vingts titulaires : 19 pour la théologie, 17 pour le droit, 25 pour la médecine, et 19 pour les arts. En 1887, le nombre des élèves était de 221 en théologie, 104 en droit, 181 en médecine et 69 dans les arts, en tout 575.